

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Commune : SOLIGNAC

Délibération n°  
EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS DU C  
COMMUNE DE SOLIGNAC  
Séance ordinaire du 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026  
Reçu en préfecture le 04/05/2026  
Publié le  
ID : 087-218719201-20260430-2026DEL015-BF

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
24/04/2026

Date d'affichage
24/04/2026

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET Maire.

**Présents :**

Mmes E.BETTE, B.CACOYE, R.CASTERA, M.COMES, AP.HEYRAUD, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM, C.PREVOST  
MM L.BALLET, D.CHANTEREAU, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, S.THEILLET

**Absents et excusés :**

M.CITHAREL a donné procuration à Mme LALLET  
M.SIBERT a donné procuration à M. CHANTEREAU

Mme Béatrice CACOYE a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT  
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la démarche d'affectation du résultat du budget général pour l'année 2025.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est établi à 735 250,90 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement y compris les restes à réaliser est établi à 238 026,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter le résultat d'exploitation 2025 du budget principal comme suit :
  - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 0 €.
  - Conservation du solde soit 735 250,90€ à la section de fonctionnement.
- De reprendre ces résultats au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Par 15 voix pour, 3 contre, 1 abstention

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Le Maire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/05/2026  
Et la publication le 05/05/2026

